Document généré le 15 juil. 2025 20:36

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire

Terrorisme, drogue, immigration : les nouvelles figures de l'insécurité en Europe
Terrorism, drugs and immigration: the new faces of insecurity in Europe
Terrorismo, droga, inmigración: los nuevos rostros de la inseguridad en Europa

Didier Bigo

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1033663ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1033663ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)
2369-6400 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Bigo, D. (1993). Terrorisme, drogue, immigration : les nouvelles figures de l'insécurité en Europe. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 43–59. https://doi.org/10.7202/1033663ar

Résumé de l'article

Des procédés rhétoriques permettent de fusionner des phénomènes aussi divers que le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration au point qu'ils paraissent ne constituer que les manifestations d'un seul et tentaculaire complot. Ces procédés résident par exemple dans l'énumération sous forme de listes d'événements très diversifiés et dans l'agrégation dans un même discours de faits, de situations et de phénomènes qui n'ont d'autre lien que leur proximité lexicale dans l'espace physique d'un texte. L'auteur illustre de plusieurs exemples la manière dont s'élabore ce nouveau discours sur la menace qui tend à globaliser et à exagérer la dangerosité des phénomènes étudiés.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Terrorisme, drogue, immigration : les nouvelles figures de l'insécurité en Europe

Didier Bigo

Les discours qui touchent à la sécurité intérieure se multiplient dans les divers pays européens. Ils ont, malgré des différences nationales sensibles, très souvent des argumentaires et des procédés rhétoriques similaires. Nombre d'observateurs contemporains, venant des milieux policiers, politiques, journalistiques ou universitaires, semblent particulièrement inquiets du développement des menaces qui prolifèreraient contre nos États. Les transformations internationales depuis la fin de la bipolarité ainsi que l'ouverture des frontières dans le cadre de la Communauté européenne justifieraient ce pessimisme car toutes les formes de criminalité qui étaient difficilement jugulées nationalement risqueraient de trouver là un nouveau terrain d'expansion. En démantelant les frontières, on faciliterait la tâche aux terroristes soutenus par des États étrangers, on réduirait l'efficacité des saisies contre la drogue (héroïne, cocaïne, cannabis), on laisserait la criminalité organisée de type mafieux s'infiltrer partout, on verrait l'immigration clandestine réaménager ses filières et, profitant du laxisme de certains États européens, arriver en masse dans les pays à forte activité économique et à forte protection sociale. S'y ajouterait l'afflux de « faux réfugiés » cherchant par ce biais à immigrer en détournant la législation et remettant en cause, par leur attitude, le principe du droit d'asile.

Pire, ces menaces diverses finiraient par s'interconnecter, formant une gigantesque toile d'araignée dans laquelle viendraient se prendre un à un des gouvernements occidentaux inconscients du danger qui les menace. Les terroristes auraient depuis longtemps compris l'intérêt de se financer par le contrôle des zones de production de la drogue comme au Pérou, ou par la prise de contrôle de certains secteurs de la finance via des banques du Tiers Monde (BCCI), les trafiquants n'hésiteraient pas à recourir au terrorisme contre le gouvernement comme en Colombie, ou à payer des hommes politiques un peu partout dans le monde (Pakistan, Nigéria voire Italie...), les mafias organisées, profitant du démantèlement de l'empire soviétique, mettraient en place des filières d'exportation de la

drogue dans les pays de l'Est et les Balkans et s'en serviraient aussi pour des trafics d'armement (y compris nucléaire), les immigrés et les faux réfugiés se précipitant à nos portes participeraient au développement du trafic de drogue et de l'illégalité. Sans travail, ils plongeraient rapidement dans la criminalité et l'insécurité urbaine augmenterait... L'Europe verrait se profiler dans ses banlieues des logiques d'exclusion et d'ethnicisation qui ressembleraient à la situation américaine génératrice des émeutes de Los Angeles...

Sans une réponse globale, coordonnée à l'échelle européenne ou occidentale, les démocraties seraient en péril. La pusillanimité et l'inconscience de certains gouvernements iraient au delà de la naïveté, ils seraient eux-mêmes complices des criminels et emprunteraient de plus en plus leurs formes d'organisation mafieuse...

Ces discours se présentent donc comme des « mises en garde ». Ils se veulent des analyses et des outils pédagogiques pour une prise de conscience politique des dangers qui nous entourent. Leur but affiché est de concourir à une plus grande « sécurisation » des citoyens en identifiant les menaces qui risquent de se produire et en proposant des solutions pour y faire face. Pourtant, ces discours peuvent, paradoxalement, contribuer à la diffusion d'un sentiment d'insécurité en popularisant largement l'idée de multiples menaces (désordre international, zones grises, terrorisme, drogue, mafias, crime organisé, immigration, problème des banlieues...), et leur tendance à l'exagération les amène parfois à donner un statut d'évidence à des risques potentiels, voire à lire tout changement social comme une menace (par exemple les flux transnationaux de personnes), enfermant leurs locuteurs dans un raisonnement totalisant où la connexité fait office de lien de causalité. L'élargissement fréquent à l'échelle continentale européenne ou occidentale génère des imprécisions, des caricatures, des stéréotypes nationaux (l'Italie mafieuse, la France sanctuaire, l'Espagne perméable aux migrations...) qui se diffusent d'autant plus facilement que nous connaissons finalement assez mal nos voisins européens et facilitent aussi le raisonnement par connexité au détriment de l'analyse. Partout l'accumulation d'exemples dits identiques fait office d'argumentaire pour montrer que les menaces décrites sont tellement interpénétrées qu'elles ne forment plus en fait qu'une menace grave, insidieuse, sournoise, aussi dangereuse que l'ex-menace soviétique, et plus traître, car on en distinguerait mal les contours et les acteurs. Ces discours faussent notre perception de la réalité en l'orientant sur une trajectoire paranoïde qui reconfigure nos systèmes de représentation. Impossible maintenant de parler d'immigration sans que le sujet dérive vers les contrôles frontaliers, les dangers de la toxicomanie et le terrorisme des pays islamiques.

Dans certains cas, les procédés de stigmatisation d'un adversaire parfois hautement imaginaire (qu'il soit intérieur : les jeunes issus de l'immigration comme nouvelle classe dangereuse, ou extérieur : les groupes mafieux contrôlant les zones grises des pays du Sud) peuvent finir par constituer en négatif une image de l'ennemi à laquelle des groupes sociaux exclus (habitants de certains quartiers, associations...) trouvent intérêt à s'identifier en la valorisant positivement (le FIS, l'intifada palestinienne, Saddam Hussein...). Il en résulte alors l'émergence de violences et d'insécurité qui justifient après coup ces discours sécuritaires, alors même qu'ils sont en partie responsables de l'origine de ces violences : on est en présence d'un phénomène quasi identique à celui des prophéties auto-réalisatrices chères aux économistes. Il n'est donc pas inutile de s'interroger, dans cette perspective, sur la production de l'insécurité par les discours sécuritaires eux-mêmes. Les figures qu'ils construisent de manière assez artificielle finissent par s'incarner socialement au cours des dynamiques d'interaction de la violence.

Certes, cela peut paraître choquant, provocateur et injuste, car une société, un État qui ne tiendraient plus ce type de discours sécuritaire risqueraient fort d'y perdre leur cohérence interne et seraient fragilisés extérieurement. De plus, ces discours sécuritaires s'appuient, en les amplifiant, sur des phénomènes sociaux existants (la violence physique commise par des organisations clandestines à des fins politiques ou d'enrichissement, l'infiltration des bureaucraties par des groupes criminels afin de détourner à leur profit de l'argent public, la commercialisation de produits

prohibés et les immenses profits illégaux que ces trafics peuvent rapporter, les tentatives de corruption des agents de l'État sont autant de phénomènes légitimement préoccupants). En même temps, il peut être important pour l'analyse de montrer que tout discours sécuritaire ne peut se targuer de reposer sur des faits objectifs. La menace se construit toujours socialement en fonction d'une certaine vision du monde, du rapport entretenu au changement social et à l'ordre existant, des procédés rhétoriques utilisés pour convaincre et mobiliser... Or, en s'interrogeant sur le statut de la menace dans ces discours, en en faisant ressortir les conditions d'élaboration et d'énonciation, on peut, pour certains d'entre eux, douter de leur bien-fondé, et ne pas se laisser impressionner par les statistiques fournies et l'accumulation d'exemples. Très souvent, leurs bases sont fragiles, ils reposent sur des rumeurs, des articles à sensation de journalistes, de prétendus témoignages non identifiables, de prétendues sources secrètes non communicables... et même lorsqu'ils reposent sur des conclusions judiciaires, leur premier souci est d'extrapoler à partir de quelques cas concrets en les généralisant, en refusant de les contextualiser. Que l'on évoque la menace du terrorisme frappant les pays européens et qui risquerait de reprendre, sous forme apocalyptique, avec le danger nucléaire, celle de la contamination de la société par le trafic de la drogue, celle de la multiplication de la criminalité organisée en Europe occidentale depuis l'effondrement à l'Est et les projets d'ouverture des frontières ou celle des révoltes des banlieues qui nous promettraient des émeutes encore plus graves que celles de Los Angeles, le procédé est

toujours identique : il consiste à partir de quelques cas d'espèces, à les généraliser souvent abusivement, à supposer des liens entre ces phénomènes, à y voir une intention maligne d'un adversaire et à proposer des solutions visant à renforcer la coercition afin de lutter contre cet ennemi[1].

C'est avant tout sur cette mise à plat, sur ces mécanismes d'agrégation de phénomènes divers fusionnés dans le discours comme s'ils se rapportaient à un ennemi unique que nous voudrions insister. En effet, loin d'articuler ensemble les phénomènes en démontrant les connexions, en analysant les mécanismes qui par exemple relient les organisations clandestines aux mouvements sociaux ou nationaux qu'elles prétendent représenter, ou les organisations clandestines entre elles à travers les frontières, ou les liens supposés entre criminalité organisée et organisation clandestine, entre services secrets et organisation clandestine, entre filières de production et de commercialisation de la drogue et filières d'immigration, entre drogue, criminalité et violence urbaine, ces discours utilisent des procédés rhétoriques permettant d'accoler les thèmes, de créer, par les effets d'évocation d'exemples divers, la croyance que le lien existe alors qu'il n'a pas été prouvé. Par exemple peut-on laisser planer l'idée d'une menace internationale qui déstabiliserait les États et ensuite prendre une série d'exemples dont les rapports de causalité sont loin d'être évidents. La violence politique existe en Irlande du Nord, au Pays basque, en Corse, en Palestine, au Moyen Orient... mais l'accumulation d'exemples ne signifie pas qu'il y ait causalité. Il s'agit là aussi d'un procédé de rhétorique. La mafia existe en Sicile, elle existe à Naples, au Japon, en Colombie avec le cartel de Medellin, celui de Cali ; mais une fois de plus l'énumération ne suffit pas à créer un lien, ne permet pas de parler d'une criminalité organisée, d'une mafia. Ce qui est en jeu, fréquemment, c'est la structure même de l'énonciation, où l'accumulation « d'exemples » se substitue à la rigueur de l'analyse en confondant connexité et homologie ou causalité. On agrège des phénomènes différents tant dans leur ampleur que dans leurs structures, on mélange des situations différentes, des acteurs différents sous des labellisations administratives particulières que tout le monde feint de comprendre mais que personne n'arrive à définir.

En parallèle avec ce que Michel Wieviorka (1988) a analysé à propos des idéologies des groupes clandestins, à savoir le travail idéologique de justification de la violence comme moyen pratique de fusionner des exigences inconciliables (sociales, politiques, nationales), on pourrait émettre l'hypothèse que les discours sécuritaires ont quasiment la même fonction de justification (légitimation de la violence coercitive) et quasiment le même résultat (augmentation du sentiment d'insécurité chez les tiers).

Seuls l'analyse d'un corpus très large et un suivi très serré des argumentaires au fil des

pages de ces discours pourraient être totalement convaincants. Dans cet article nous voudrions, plus brièvement et plus simplement, revenir sur plusieurs cas afin de constater la manière dont s'élabore ce nouveau discours sur la menace, quels en sont les agents, et pourquoi ceux-ci sont amenés fréquemment, structurellement, à globaliser et à exagérer la dangerosité du phénomène étudié.

Le premier cas sur lequel nous voudrions revenir est celui de la dénonciation de l'euroterrorisme et de son rôle comme justification pratique de la coopération à l'échelle européenne entre les polices nationales. Le second concerne les discours sur la pénétration mafieuse en Europe occidentale depuis l'Est et le Sud et la connexion qui est faite avec le trafic de drogue en liaison avec l'ouverture des frontières et la

construction nécessaire d'une europolice. Le troisième a trait aux discours récents sur les violences urbaines dans les banlieues et à leur relation à l'immigration ou à l'ethnicité, en rapport avec les nouvelles fonctions policières concernant le contrôle des flux migratoires et d'asile. Puis nous nous interrogerons, en conclusion, sur les points communs à ces discours, sur la fabrication de leur « unité » à travers la création d'une figure de l'ennemi, sur la manière dont s'est construite socialement l'idée de « menace du Sud ».

L'euroterrorisme et la coopération policière européenne

Nombre d'hommes politiques, de professionnels de terrain, de journalistes et d'auteurs d'ouvrages sur le terrorisme ont mis en avant l'idée que l'Europe de l'antiterrorisme était la réponse logique et nécessaire à l'euroterrorisme du milieu des années quatre-vingt, phénomène dangereux s'il en fut, et heureusement éradiqué grâce à cette collaboration[2]. La date du début des années 1984-1985, donnée comme point de retournement des politiques de lutte contre le terrorisme, où l'on abandonne l'égoïsme national et les politiques de sanctuaire pour une pratique de collaboration effective, coïnciderait, dit-on, avec la mise en évidence d'un « euroterrorisme » regroupant notamment la RAF, Action directe, les Cellules communistes combattantes, les débris des COLP et des Brigades rouges, les FP 25 et le 17 Novembre, et s'attaquant à des cibles militaires de l'OTAN en s'alignant sur les thèses de Moscou, tout en profitant du climat pacifiste pour retrouver une base sociale. Face à cette dangereuse menace, la solidarité entre gouvernements européens aurait émergé et tissé des liens solides entre les services de police et de justice des Douze.

Largement développées à l'époque par les « experts » de la lutte antiterroriste, ces thèses prévoyaient un soulèvement généralisé lié à la subversion communiste et prônaient, pour certains, une large répression des sympathisants des « partis communistes combattants »[3]. Il en résulta, par la diffusion de ce discours, un climat de menace et d'insécurité que les sondages de l'époque enregistrèrent et mirent en parallèle avec l'inquiétude d'une agression soviétique si l'OTAN ne réagissait pas avec fermeté. La réponse politique se devait d'être cohérente et attentive aux peurs de l'opinion : les pacifistes sont à l'Ouest, les missiles sont à l'Est. Les services spécialisés de police redoutaient de voir les diverses organisations clandestines recruter dans les nouveaux mouvements sociaux : pacifistes et écologistes. Ceux-ci étaient mis discrètement sous surveillance. La thèse du fil rouge reprenait du service, les experts en stratégie indirecte y voyaient les prolégomènes à la troisième guerre mondiale. Les soviétiques avaient commencé la guerre contre nous et nous ne nous en étions même pas rendu compte ! Lus dans un contexte de tension Est-Ouest, les quelques attentats d'organisations diverses étaient présentés comme les symptômes d'une lutte à mort entre deux systèmes, présentation qui, malgré une certaine exagération perceptible dès le départ et attribuable à ses origines extrémistes, ne pouvait que séduire l'ensemble des professionnels de la politique et des médias en renforçant leurs convictions respectives[4].

Avec du recul, tous les responsables policiers sourient main-

tenant des déclarations sur le danger euroterroriste, cinquième colonne révolutionnaire au service de l'Est ou cancer social rongeant les démocraties. Les enquêtes menées dans les différents pays par les moyens les plus traditionnels de la police judiciaire ont montré que ces organisations ne se regroupaient au contraire qu'en raison de leur isolement grandissant sur le plan national, isolement qui bloquait les recrutements et obligeait chacune des organisations clandestines à faire appel aux spécialistes des autres organisations (Bigo et Hermant, 1985). Loin de confirmer des convergences idéologiques ou une fantasmatique programmation d'une phase de guerre civile européenne, la réalité des connexions se limitait à des individus isolés, recherchés par les polices nationales, qui se donnaient mutuellement des adresses de « planque » et, à l'occasion, envisageaient une action ponctuelle contre le seul dénominateur commun qui puisse leur fournir une cible : l'armée américaine en Europe[5].

Malgré tout, l'appellation euroterrorisme a fait fortune. Elle n'a jamais été remise en question (ni par les acteurs, ni par les auteurs qui l'avaient popularisée) et bien que l'on sache a posteriori qu'elle reposait sur des fondements inexacts, on continue de l'employer. Pourquoi ? Banalisation d'un terme polysémique abondament usité par les journalistes, gêne de relire des déclarations politiques presque aussi « inverties » (Wieviorka, 1988) que celles des adversaires sur la nature du système capitaliste et impérialiste, refus de reconnaître les erreurs de jugement des services de renseignement, absence pure et simple de nécessité organisationnelle d'un lieu de mémoire et de critique des opérations passées, croyance qu'après tout « cela » correspondait quand même à quelque chose ? Sans doute tous ces facteurs ont-ils joué, au point que certaines personnes s'accrochent encore à l'idée du complot malgré les évidences judiciaires, en insinuant qu'on ne sait pas tout, que ces réseaux étaient secrets, que les archives de l'Est... bref à travers un raisonnement circulaire, à savoir qu'on ne peut apporter de preuves mais que la rumeur est suffisamment importante pour qu'il n'y ait pas de fumée sans feu, la diffusion de la rumeur prouvant ainsi la véracité de la rumeur.

Actuellement, la notion sert donc à désigner les actions des diverses organisations clandestines à vocation révolutionnaire en Europe, quand bien même il n'existe aucun lien entre elles, si ce n'est qu'elles agissent par la violence dans l'espace de la Communauté européenne. Des séminaires au niveau européen de Trevi y sont malgré tout consacrés, même si chacun ne parle que de ses organisations clandestines nationales. En revanche, on continue de présenter la politique antiterroriste à l'échelon européen comme une réaction à l'évolution des pratiques terroristes, qui non seulement profitent des découpages frontaliers avec habileté pour se cacher mais qui, les premières, auraient tissé des connexions à l'échelle européenne. Il y a donc une attitude pour le moins ambiguë à l'égard de la thèse de l'euroterrorisme. Celui-ci n'est certes en rien ce que l'on a décrit avec excès en 1984-1985, mais son existence ne peut être remise en question puisqu'il justifie la réaction des gouvernants et la mise en place, vers 1985, de liaisons sur le plan européen (et américain)[6].

D'où une hypothèse de travail que l'on peut formuler ainsi : l'exagération de la menace euroterroriste n'était-elle pas fonctionnelle pour les acteurs de la lutte antiterroriste des différents États, qui, pour d'autres raisons, en particulier les implications pour leur métier de la libre circulation entre pays européens (suppression des contrôles frontaliers avec les projets Schengen et de l'Acte unique, surveillance de l'immigration...), avaient déjà commencé à collaborer officieusement mais ne pouvaient légitimement le faire qu'à la condition que cela apparaisse comme une réponse à l'évolution d'une situation dangereuse et comme une nécessité objective de la lutte ? Bref n'y aurait-il pas eu, de la part de certains, dans des routines bureaucratiques plus d'ailleurs que dans des stratégies hautement élaborées et liberticides, un intérêt à surévaluer la menace pour justifier de nouveaux services ou de nouvelles structures de coordination, des attributions de crédits, des affectations de personnel au détriment d'autres secteurs policiers traditionnels ? N'y aurait-il pas eu un intérêt à présenter ce qui était pensé comme un report des contrôles frontaliers ne permettant en rien, s'ils étaient strictement appliqués par tous, d'y voir un danger sous l'angle d'un déficit de sécurité tellement dangereux et irresponsable qu'il fallait y renoncer, renforcer les contrôles frontaliers ou, à tout le moins, si l'on acceptait de faire confiance à des polices étrangères pour la sécurité nationale des citoyens, renforcer radicalement les contrôles entre les Douze d'une part et les autres pays (en particulier du Tiers Monde) d'autre part ? Il est difficile de répondre sans une analyse fine, pays par pays, des structures constitutionnelles et juridiques, des rapports

de forces internes dans la police à cette époque, des liens entre les responsables des différents services et le personnel politique, des idéologies de ce dernier, des stratégies de carrière des individus, mais il semble globalement que les justifications pratiques pour un renforcement organisationnel sont plus performantes dans le domaine des unités spécialisées dans la gestion des menaces contre l'État (terrorisme, drogue), car elles sont socialement mieux acceptées et plus congruentes avec les discours médiatico-politiques que les justifications données par les autres services, en particulier ceux qui plaident pour la prévention. De plus, le passage par les services spécialisés de lutte contre le terrorisme (et contre la drogue) a aidé, au moins dans certains pays, les responsables à obtenir des crédits pour leurs services et à grimper dans la hiérarchie policière plus rapidement que leurs collègues[7]. Finalement, l'idée commune selon laquelle l'Europe de l'antiterrorisme serait une réaction à l'européanisation du terrorisme, si satisfaisante et légitimante soit-elle pour l'esprit, ne résiste guère à l'analyse. Les organisations clandestines sont restées nationales à l'exception de quelques transfuges, il n'y a jamais eu réellement de plan concerté à l'échelle européenne, le mimétisme a plus joué que l'organisation dans le choix des cibles des organisations à travers l'Europe et les liens existants ont été cantonnés à quelques individus. Les besoins d'échange d'informations entre polices ont été réels mais réglés très vite au sein du groupe informel tripartite France, Belgique, RFA, et il n'y avait guère besoin d'aller plus loin dans la collaboration pour répondre à la menace que faisaient peser ces individus. Trevi, qui existait déjà à l'époque, a d'ailleurs été particulièrement inefficace sur ces dossiers, ne faisant que répercuter avec retard un niveau d'information plus proche du niveau de la presse que du niveau opérationnel[8]. Renvoyer la formation de l'Europe de l'antiterrorisme à une réaction naturelle de défense face à l'euroterrorisme est alors plus que problématique. L'euroterrorisme a été le résultat d'une peur, de fantasmes idéologiques qui ont surévalué la dangerosité d'un phénomène bien réel : les attentats de certaines organisations clandestines, en prêtant à celles-ci des capacités organisationnelles et stratégiques qu'elles étaient loin d'avoir, puis, une fois affirmé et popularisé, il a été avant tout un moyen utile de construire et de légitimer l'Europe de l'antiterrorisme.

La lutte contre la drogue et la criminalité et l'ouverture des frontières

La lutte contre la drogue a pour elle, a priori, un avantage immédiat sur la lutte contre le terrorisme : elle semble faire l'unanimité parmi la population et parmi les courants politiques tant qu'il s'agit de lutter contre le trafic de stupéfiants (héroïne, cocaïne) organisé par des groupes mafieux à l'échelle internationale. Même si de profonds débats existent entre tenants de la prohibition et abolitionnistes de la pénalisation, même si l'on ne s'entend pas forcément sur l'extension à donner au mot drogue, comme en témoignent les âpres débats autour de la conception « libérale » des Pays-Bas, la légitimité d'un combat contre les pourvoyeurs de drogue qui s'enrichissent en intoxiquant une partie des populations n'est guère remise en cause. Les questions porteront plus sur l'extension de ces réseaux, sur leur interpénétration avec la politique, sur la responsabilité de ceux qui blanchissent l'argent de la drogue... (voir *Cultures et conflits,* 1991, et Brouet, 1992). Dans tous les cas, il y a néanmoins suffisamment d'exemples des méfaits des stupéfiants sur la santé et du cynisme des trafiquants pour que la politique répressive se justifie à leur égard. Contrairement aux discussions incessantes qui parcourent le secteur du terrorisme, où « les terroristes des uns seraient les combattants de la liberté des autres », il existe ici un noyau dur de représentations qui font des groupes mafieux engagés dans le trafic de drogue des ennemis jurés de la société. On se plaindra de la complaisance ou de la complicité éventuelle des autorités mais on ne remettra pas en cause le fait qu'il faille lutter contre ces groupes.

Plus facilement que dans le cas du terrorisme, les mesures d'exception demandées par les polices paraîtront justifiées, et ce, sans doute, parce que la drogue s'attaque au corps social immédiatement alors que les organisations clandestines politiques laissent les acteurs sociaux relativement indifférents même lorsqu'elles visent à remettre en cause le contrat de sécurité entre les pouvoirs publics et les citoyens. Cela peut expliquer pourquoi le secteur de la lutte contre la drogue apparaîtra comme le secteur d'innovation, comme le secteur pilote dont les initiatives seront reprises plus tard dans d'autres domaines d'activité du travail policier. C'est vrai tant à l'échelon national, où les brigades des stupéfiants apparaissent comme le lieu d'innovation en matière d'action policière, de procédure pénale et de coopération bilatérale dès le début des années soixante-dix, qu'en matière européenne, où on crée les premières structures informelles de coopération, les premiers agents de liaison européens, ce qui devrait déboucher sur les premières mesures concrètes d'Europol, dont la première mission sera la centralisation du renseignement en matière de lutte contre la drogue.

De plus, la dimension immédiatement transnationale des flux de drogue (majoritairement, les lieux de production ne sont pas les lieux de la consommation, même si les choses évoluent) justifie une coopération entre les polices. À la limite, l'échelon européen, loin d'être considéré comme une extension dommageable aux impératifs de sécurité qui devraient être maintenus à l'échelon national, est considéré ici comme une vision étroite d'un problème mondial, comme une éventuelle entrave si cet échelon conservait l'information et n'était pas suffisamment ouvert sur les pays tiers qui luttent aussi contre les trafiquants (États-Unis en particulier). Il en résultera une très forte légitimation des contacts entre groupes policiers travaillant sur les mafias de la drogue, et là encore cela peut expliquer pourquoi la lutte contre la drogue fut en première ligne dans les innovations proposées par Trevi et le CELAD pour constituer la première « pierre » du futur Europol. Comme dans le cadre de l'euroterrorisme, il faut comprendre que les agences institutionnelles en charge de la sécurité auront donc des intérêts objectifs à défendre une présentation alarmiste des phénomènes sociaux.

Dès lors, le discours catastrophiste sur la montée irrémédiable de la toxicomanie dans les sociétés européennes avec la libre circulation des frontières est-il ou non justifié ? La criminalité organisée de type mafieux va-t-elle s'implanter dans tous les pays européens à travers les cartels colombiens ou les mafias tchétchènes de Russie, et ce en profitant de la tête de pont italienne ou de l'inconscience libérale des Pays-Bas ? S'agit-il là d'une nouvelle version des discours sur l'euroterrorisme et le fil rouge, adaptée maintenant à l'ennemi mafieux et à la menace du Sud comme le laisserait penser la reconversion spectaculaire et massive des « experts » spécialisés sur le terrorisme en « experts » sur la mafia, ou existe-t-il ici un risque plus objectif tenant au fait que les organisations clandestines à vocation révolutionnaire n'étaient qu'une poignée d'individus sans soutien et sans argent, ce qui n'est pas le cas des organisations criminelles liées au trafic de drogue ?

Pour répondre à la question du danger objectif, nous sommes très dépendants des visions que l'on se fait de l'ordre international contemporain et de l'avenir de l'Europe, ainsi que des statistiques des services de police et de sécurité concernant les phénomènes criminels enregistrés. Les débats sur les premières questions : ordre unipolaire sous direction américaine, ordre mondial relâché, turbulences internationales, Europe fédérale, confédérale ou nouvel arrangement constitutionnel, sont fortement orientés idéologiquement et relèvent plus pour l'instant, à quelques exceptions près, du journalisme que des travaux de sciences sociales. Il s'agit de conjectures, de projections dans l'avenir, de prospective. Le terrain des statistiques n'est guère plus solide. Que faut-il penser par exemple des statistiques fournies sur les saisies de drogue aux frontières par les douanes et les policiers de l'air ou des frontières des différents pays européens quand on sait que le sort de ces services est en jeu avec les réformes liées à l'Europe de la libre circulation ? Comment s'y retrouver dans les luttes entre services qui développent des analyses et produisent des statistiques pour le moins contradictoires dans ce contexte d'ouverture des frontières intérieures ? Comment juger par exemple de la politique de lutte contre la toxicomanie aux Pays-Bas quand les investissements idéologiques, corporatistes, affectifs sont tels qu'ils poussent au mensonge par omission ou à la fabrication de rumeurs toutes plus ou moins fantaisistes ? Questions qui se résument autour d'une interrogation centrale : avec le report des contrôles frontaliers entre pays européens aux frontières extérieures, y aura-t-il véritablement un saut quantitatif dans l'usage de la drogue et une pénétration

sensible des mafias risquant d'affaiblir les structures étatiques et sociétales ? Si la réponse est positive, on voit bien qu'il est indispensable de créer d'abord dans ce domaine un échelon européen plus intégré capable de faire pièce à l'activité des mafias de la drogue qui profiteraient de l'ouverture des frontières en termes d'économies d'échelle et de libre circulation, mais si la réponse est négative, si l'augmentation de la consommation de stupéfiants et du nombre de morts par overdose, qui constitue une tendance lourde des sociétés de consommation contemporaines, n'est pas plus forte qu'auparavant, on peut se demander si l'argumentaire de la lutte contre la drogue n'est pas parfois, au même titre que celui de la lutte contre le terrorisme, utilisé à des fins qui ont peu à voir avec un réel renforcement de l'efficacité de la lutte et beaucoup à voir avec des intérêts bureaucratiques de services ou avec des discours idéologiques qui amalgament terrorisme, drogue et immigration, créant ainsi les conditions d'un renforcement des angoisses des populations se traduisant par un imaginaire de l'insécurité justifiant plus ou moins la généralisation de mesures d'exception et leur banalisation.

La force de ce discours concernant les risques que font courir les mafias de la drogue aux démocraties tient à ce qu'il est largement répandu de part et d'autre de l'Atlantique. Il s'en dégage une prégnance telle qu'il est difficile d'y échapper et de le remettre en cause, d'autant qu'il s'intègre logiquement comme un pan spécialisé d'un discours plus large sur l'ennemi venu du Sud et sur les nouvelles menaces auxquelles les armées occidentales ont à faire face. L'interpénétration entre les préoccupations de sécurité intérieure et de sécurité extérieure pousse alors à une forte convergence des discours des militaires concernant leurs nouvelles missions et des policiers concernant les coopérations internationales nécessaires. Mais l'acquisition de ce statut d'évidence du discours tenant à la position de ceux qui l'énoncent ne suffit pas à prouver sa véracité. Il peut tout simplement être une « imposition de problématique légitime », elle-même traversée par des débats intenses qui ne font que renforcer la pérennité du cadre de discussion.

Ce discours s'est tout d'abord forgé dans les cercles militaires et certains « think tanks » du Pentagone, où, face au désarroi des stratégistes qui avaient perdu leur ennemi traditionnel avec l'effondrement de la puissance soviétique, les théoriciens des conflits de basse intensité ont proposé un « ennemi de rechange » protéiforme, mêlant radicalisme islamique et argent de la drogue[9]. Il en résulte, avec la fin de la bipolarité, un désordre international, un chaos permettant aux terroristes, aux mafias de la drogue de se développer au sein de « zones grises » non contrôlées par les États des pays du Sud[10].

Cet ennemi venu du « soleil » a servi et sert toujours de substitut anémique à l'ancienne menace venue du « froid » ainsi que de justification pour maintenir nombre de programmes de recherche militaire déjà bien avancés et « redéployés » vers les nouvelles menaces (drogue, contrôle des frontières). Galbraith (1990) et Klare (1989 et 1990) ont montré aux États-Unis comment ces « think tanks » avaient mis en place un nouveau cadre discursif. Certains Européens n'ont pas été longs à reprendre ce discours qui, jusque-là, était resté confiné à certains partis extrémistes. Les thèmes du différentiel démographique, de l'intégrisme islamique, de la prolifération balistique, de l'immigration-invasion venue des pays du Maghreb, d'Afrique et d'Europe centrale (en attendant les Russes ?), des nouveaux chemins de la drogue par les Balkans ont enrichi le lexique américain. La montée du FIS en Algérie, la guerre du Golfe ont donné à certains militaires français ou italiens les arguments qui leur manquaient (Nigoul et Torelli, 1987). Même si des débats internes ont eu lieu, même si le clivage idéologique droite-gauche a joué, ce discours a largement débordé les frontières de l'extrémisme de droite et a touché aussi toute une partie de la gauche (Debray, 1989). Il est avant tout le développement d'une idéologie corporatiste des professionnels de la sécurité[11].

Cette homogénéité des représentations des « professionnels de la sécurité » n'empêche pas des variantes. Ainsi, alors qu'aux États-Unis on a vu ce discours s'orienter rapidement vers la lutte antidrogue, les actions à mener à l'égard des gouvernements latino-américains et le rôle futur des États-Unis dans le monde, justifiant ou non des actions militaires extérieures indépendantes de l'ONU, en Europe et en France il s'est trouvé recadré par le débat

sur l'immigration venue de l'Est et s'ajoutant à celle des pays maghrébins, ainsi que par la peur de l'ouverture des frontières (Pilhes, 1991). Peut-on réellement admettre la libre circulation des personnes et la fin des contrôles frontaliers nationaux en ce moment ? Entre le contexte initial qui a présidé à l'optimisme de l'Acte unique et le nouveau contexte, n'y a-t-il pas une différence de nature ? Pour certains, ouvrir les frontières nationales et faire confiance aux autres pays pour sa propre sécurité est suicidaire. Nombre de responsables policiers britanniques ne voient pas pourquoi on les priverait du privilège de l'insularité (Den Boer, 1992). Dans les pays de l'espace Schengen, les réticences prennent un biais différent et l'on multiplie les « conditions préalables », finissant par exiger d'autres pays des transformations fondamentales de législation : drogue aux Pays-Bas, droit d'asile en Allemagne (Rapport de la Commission du Sénat, de Paul Masson et Xavier de Villepin). Même ceux qui acceptent l'idée que la libre circulation, par ses avantages économiques et culturels (fonder une citoyenneté européenne), vaut la peine que l'on prenne le « risque de la confiance » qui fonde la coopération entre polices et États européens ne sont pas prêts à ouvrir les frontières vers l'extérieur de l'Europe. Il s'agit de transférer les contrôles, pas de les supprimer. Le discours des dirigeants est celui d'une Europe où les frontières seront plus sûres qu'avant, justement pour répondre à ces menaces (Quiles, 1992).

Ouvrir les frontières aux personnes à l'intérieur de l'Europe ne peut donc se faire qu'en prenant des mesures de sauvegarde, de compensation à l'égard de l'extérieur (pour une discussion critique, voir Bigo, 1992). Sans ces mesures strictes qui renforcent les frontières extérieures, l'Europe serait submergée... toute la misère du monde chercherait à y entrer (Michel Rocard à l'Assemblée Nationale en 1990). On peut déplacer sous certaines conditions le contrôle aux frontières, l'élargir à l'espace européen (au moins continental), mais on ne peut s'aligner sur les positions les plus libérales. Il faut renforcer le contrôle via les visas des étrangers voulant venir en Europe et de ceux qui y vivent déjà, ce qui pose beaucoup plus de problèmes.

Les divers textes administratifs et juridiques, pris dans un cadre intergouvernemental ou communautaire, même s'ils traduisent souvent, derrière la diversité des procédures, des querelles sur le fond concernant la nature institutionnelle de l'Europe que l'on veut construire et des pouvoirs respectifs de chacun, tout comme les divers discours sur l'opportunité de reporter ou non les contrôles frontaliers des frontières internes aux frontières externes, sont au moins d'accord sur un point qui finit par être leur impensé, leur préalable : il existe ou il existera un déficit grave de sécurité avec l'ouverture des frontières ; car celle-ci facilitera la tâche des criminels organisés (terroristes, mafias de la drogue, gangs spécialisés dans les vols de voitures, le trafic d'art...)[12].

Nombre « d'experts » anglo-saxons ou allemands ayant travaillé précédemment sur le terrorisme ou les mafias ont formalisé ce thème du déficit de sécurité à travers un discours plus qu'alarmiste sur les effets de l'ouverture des frontières européennes, qu'il s'agisse de Richard Clutterbuck (1990), de Juliet Lodge (1992), de Paul Wilkinson (1990), de Richard Latter (1990), d'Alison Jamieson (1992) ou de Franz Joseph Horshem (1992). Des idéologues comme Guy Sorman (1992) l'ont popularisé en lui donnant un caractère extrême. Les médias les plus populistes se sont emparés de ce thème du danger des mafias et de l'ouverture des frontières en y agrégeant les problèmes de l'immigration, des réfugiés, du terrorisme, de la xénophobie... Additionnant les chiffres de la criminalité des Douze, et supposant une coopération sans faille entre les criminels, ces discours croient à une montée quasi exponentielle de la criminalité, véritable saut qualitatif par rapport aux augmentations que connaît déjà chacun des pays pris à titre particulier (augmentation au plan de la visibilité sociale). Certains ouvrages n'ont pas hésité à parler de nouvelles pathologies où « les virus des anciens conflits se libèrent de la glace qui les avait figés et conservés », où la détente, le dégel seraient une menace pour la cohésion des sociétés occidentales, où l'éclatement des États, les micronationalismes, les mafias, les terrorismes, l'immigration, les jeunes des banlieues participeraient de ces « entités mutantes qui peuplent les zones grises et attaquent les États » (Boniface et Golliet, 1993). Mobilisant des discours sur le transnational, sur les

nouvelles formes de conflictualité, sur l'humanitaire, ils leur font dire le contraire de ce que leurs auteurs analysent, à force justement de refuser les nuances, d'amalgamer ce qui est soigneusement distingué, de procéder par l'usage de métaphores (cancer, gangrène) où l'on reconnaît les procédés du raisonnement épidémique des persécuteurs à la recherche d'un bouc émissaire (Girard). Selon eux la menace grandit, même si elle est plus insidieuse qu'avant. Conjuguant les effets négatifs du désordre international et ceux, régionaux, du laxisme européen, elle n'est plus directement militaire, frontale, stratégique comme au temps de la guerre froide, mais elle n'en est pas moins présente. Elle relève plutôt des missions de la police de renseignement que de l'armée, elle est délocalisée, déterritorialisée, et non plus avec une ligne de front et des coalitions déterminées à l'avance, elle est déjà à l'intérieur de nos pays via certains groupes de population dits à risque et elle prend des visages multiples là où auparavant on pouvait attendre un ennemi relativement bien identifié malgré ses techniques de stratégies indirectes. Elle affecte donc simultanément la sécurité externe et interne de nos pays. Les distinctions classiques entre menace militaire et menaces internes, entre tâches assumées par les militaires et tâches assumées par les policiers s'estompent au profit d'une interpénétration toujours plus forte.

Heureusement, tout le monde ne participe pas à ce discours d'amalgame, de fusion. Certains, sans renier la ligne générale d'un danger mafieux, ont apporté beaucoup de nuances lorsqu'ils se sont attachés à démontrer des liens partiels plutôt que de se lancer dans des aperçus synthétiques pour le moins douteux[13]. Des colloques, des rencontres officielles ou informelles entre hauts fonctionnaires des différents ministères chargés de la sécurité (Justice, Intérieur et parfois Défense) en Europe ont eu lieu sur les « carrefours » que sont le narco-terrorisme, le terrorisme et la criminalité mafieuse, le trafic d'armes et de drogue, le blanchiment d'argent et les activités subversives, le hooliganisme et l'extrême droite, le trafic de drogue et l'immigration clandestine, le trafic de drogue et l'insécurité urbaine[14]... Ils ont montré un sens des nuances échappant à ces premiers discours et ont chaque fois remis en cause les automaticités supposées entre ces différents phénomènes. Plus critiques encore, des travaux universitaires, aux États-Unis, en France, en Angleterre, aux Pays-Bas, ont en outre montré à quel point il fallait être prudent en ce qui concerne les notions évoquées : narco-terrorisme, crime lié à la drogue, nouvelle Coupole des mafias... (Rufin, Labrousse, Benyon, Catanzao, Cesoni, Den Boer, etc.). À leur lecture on peut comprendre que si les facilités offertes par la libre circulation peuvent favoriser l'extension et l'interpénétration de groupes mafieux jusque-là « nationaux », elles produiront certainement des effets de recomposition dans la criminalité, et ceux-ci n'iront pas forcément dans le sens d'une brusque augmentation : le monde de la pègre n'est pas plus apte à coopérer et à coordonner ses actions qu'un autre, au contraire. On peut penser après tout que les logiques de guerres de gangs, de tentative de monopolisation joueront autant sinon plus que celles de coopération. Si les trafiquants s'entendent parfois entre eux, ils se font aussi la guerre et cela crée une autolimite structurelle à leur efficacité (Catanzaro). En effet, comme sur tout marché oligopolistique, les cartels se font plus souvent la guerre qu'ils ne passent des alliances, ce qu'oublient nombre de discours alors pourtant qu'ils en fournissent eux-mêmes un signe tangible : l'augmentation des rivalités de gang liées à la distribution de la drogue. L'européanisation du crime jouera ainsi en faveur des organisations les plus performantes et contre les plus faibles. Parler d'une internationale mafieuse coordonnée est donc pour le moins une « anticipation » sur les pratiques actuelles et sans doute une erreur d'analyse.

Il n'empêche, le discours général, maintenant rodé, popularisé auprès de l'opinion, fonctionne le plus souvent à travers la multiplication de ces métaphores significatives sur le cancer social et ses métastases, le sida moral,

la contamination de la corruption, l'épidémie des micronationalismes ou l'hydre mafieuse. Et ce qui est problématique, c'est que plus le discours sur la menace est simpliste, unificateur, caricatural, plus il est séduisant pour ceux qui veulent informer en trente secondes ou pour ceux qui cherchent à mobiliser en jouant sur des peurs. Les critiques de fond, les nuances, les contradictions tombent alors dans cette trappe. Parler de sécurité ou présenter des menaces semble ne pouvoir se faire que sous l'angle de la caricature et de la généralisation abusive car tous ces discours ne retiennent que les dynamiques de globalisation, de mondialisation, d'homogénéisation. Dynamiques qui jouent effectivement pour certains acteurs, en particulier dans le domaine économique (y compris de l'économie illégale de la drogue ou des trafics en tout genre), mais qui sont toujours contrariées par des logiques de fragmentation, d'identité, de localisme qui créent des oppositions entre ces acteurs. Les cartels colombiens se font la guerre entre eux, les mafias siciliennes et napolitaines ont vu avec inquiétude l'arrivée des Colombiens sur leur territoire et ont cherché autant à les éliminer qu'à transiger avec eux, les autorités ont donné carte blanche aux *yakuza* japonais pour bloquer l'arrivée de la cocaïne au Japon et conserver ainsi leur monopole de fait sur les activités criminelles... Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait jamais d'alliances, mais celles-ci sont conjoncturelles et à tout moment réversibles. Il n'y a pas un seul acteur puissant et manipulateur mais toujours une coalition fragile, temporaire d'une multiplicité de micro-acteurs. Et si l'on peut se préoccuper à juste titre de certaines organisations mafieuses opérant à l'échelle mondiale (comme le cartel de Cali) et qui peuvent avoir les ressources nécessaires pour activer des réseaux qui leur sont liés et modifier ou contrôler les politiques publiques de tel ou tel État, il faut bien voir que ces phénomènes où il existe effectivement un adversaire dont la stratégie est menaçante sont très minoritaires. Partout ailleurs ce sont des conglomérats d'acteurs (y compris étatiques) aux intérêts contradictoires, aux alliances temporaires, et qui banalement reproduisent les lignes d'action que James Rosenau a mises en évidence pour tous les acteurs libres de souveraineté, que ce soit les mafias, les organisations internationales, les églises. Bref ce qui est évoqué à l'appui de cette prétendue infiltration d'une internationale mafieuse au sein des sociétés occidentales, à titre de preuve de la nouveauté des dangers qui nous menacent, ce sont des phénomènes très banals dans l'entrecroisement des dynamiques qui les caractérisent (mondialisation, transnationalisation, fragmentation) et très courants, très quotidiens. On nous cite en exemple du danger de cette internationale mafieuse des cas de petits revendeurs de drogue dans les banlieues ou des règlements de compte d'ailleurs assez rares en France et en Europe entre « bandes » rivales, comme s'ils étaient un signe, une preuve de la présence tentaculaire de la mafia. Seulement, si les trafiquants de drogue sont une menace sérieuse, les usagers en sont-ils une, et où classer les petits dealers ? S'il existe partout une criminalité, est-elle toujours mafieuse, c'est-à-dire aussi organisée, coordonnée, hiérarchisée ? Si certains États abritent des trafiquants, est-ce pour autant un plan de déstabilisation des démocraties et une manière de détruire notre jeunesse ? Si certains gouvernements sont hostiles à la politique étrangère de la France, leurs immigrés sur notre territoire en sont-ils responsables et sont-ils plus solidaires de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil ? Si des groupuscules agissent au sein de la communauté, la communauté est-elle solidaire de leurs actions aux yeux des autres groupes sociaux ou en est-elle la première victime, souvent attaquée sur deux fronts et sommée de choisir ? Si nombre d'étrangers sont parmi les passeurs de drogues comme la cocaïne ou l'héroïne, le lien entre drogue et immigration est pour le moins rapide si l'on compare le nombre total d'immigrés avec celui des petits trafiquants. Les passeurs et encore plus les recycleurs se recrutent autant dans le monde des affaires et de la finance que dans celui de l'immigration clandestine. Il ne manquera jamais d'exemples quotidiens pour alimenter l'idée que les menaces sont bien réelles et partout présentes. Mais si ces questions ne mènent à rien de concluant, et si l'on tient compte de la différenciation sociale tout simplement, alors, des raisonnements du style « si ce n'est toi c'est donc ton frère » s'écroulent. De plus s'impose une question éthique : où s'arrêtent le tolérable et l'intolérable, ce avec quoi il faut transiger par réalisme, et ce contre quoi il faut lutter énergiquement ? Faut-il sanctionner toutes les drogues de la même manière, y compris le tabac et l'alcool, faut-il maintenir les choses en l'état, faut-il dépénaliser le haschich et la marijuana ? Faut-il frapper avec sévérité les consommateurs ? Est-il bien juste de monter en épingle quelques affaires survenues dans les banlieues sans s'interroger sur les

pratiques de la *jet set* société ? N'est-il pas aussi intolérable de recycler l'argent de la drogue que de le produire ? On le voit, dans le continuum de la criminalité, il faudra bien faire quelque part une ligne de démarcation. Cette gradation dans la menace, dans la dangerosité des phénomènes est quasi inévitable. Or la globalisation est dangereuse car, dans ce tout ou rien, elle peut aboutir soit à une répression tous azimuts mettant en danger la démocratie elle-même, soit (lorsqu'elle se contente d'être discursive uniquement) à une relativisation totale de tous les phénomènes et à une justification implicite des plus dangereux.

D'où là aussi un doute. Si l'argument d'une augmentation de la consommation de la drogue dans les sociétés européennes est si populaire en ce moment, s'il se marie autant avec les discours sur la gangrène mafieuse et le rôle des filières d'immigration dans le trafic de drogue, n'est-ce pas parce qu'il justifie mieux que d'autres le renforcement de la coopération entre les polices ? Ne permettrait-il pas de passer à une nouvelle étape, celle d'une europolice de moins en moins soumise aux cadres nationaux et à un contrôle politique, tout comme en son temps l'euroterrorisme avait justifié la mise en place d'une coopération d'États à États ?

Il semble alors, comme le souligne Monica Den Boer (1992), qu'avec le péril de la drogue on sorte de son chapeau un bien vieux lapin pour légitimer la construction d'Europol. En fait, la question qui produit le discours sur la menace mafieuse, c'est en Europe celle posée par la Convention des accords de Schengen et le traité de Maastricht : jusqu'où peut-on aller dans l'absence de contrôle aux frontières intérieures ? Devant la disparition ou au moins l'affaiblissement des contrôles douaniers et policiers aux frontières intérieures entre les pays européens il faudra, de manière compensatoire[15], procéder à un renforcement des contrôles des frontières entre ces pays européens et les pays tiers et accroître la mobilité des contrôles internes. Cette manière d'aborder le sujet pose d'ailleurs immanquablement la question de l'efficacité actuelle des contrôles aux frontières dans les activités policières : nous l'avons déjà évoquée à propos de la drogue, mais plus généralement qu'en est-il de l'efficacité, de la « productivité » de ces contrôles policiers statiques aux frontières ? Policiers de l'air et des frontières ainsi que douaniers ou agents de l'immigration des différents pays insistent sur leur efficacité ; en revanche nombre d'analystes ou de collègues travaillant dans des secteurs de police spécialisée sont plutôt sceptiques. Comme le signale John Benyon, « outre le fait qu'ils sont déplaisants, coûteux pour le citoyen ordinaire et pour l'administration, ils sont de bien piètres obstacles pour les criminels qui les surmontent assez facilement ». Ils ne peuvent guère jouer que pour les petits trafics. Seulement, les services peuvent-ils entendre un tel discours qui les dévalorise et qui justifierait leur disparition ? Non. Aussi produiront-ils au contraire un discours souvent catastrophiste sur l'ouverture des frontières justifiant a contrario leur rôle actuel. Pour eux, le « déficit de sécurité » ne peut être qu'une évidence, nécessitant, si les hommes politiques veulent vraiment l'ouverture des frontières intérieures, une compensation en termes de renforcement aux frontières extérieures, « pis aller » indispensable au maintien de la sécurité.

Pour faire valoir leurs arguments, les services les plus directement affectés par la libre circulation produisent des statistiques (sur l'immigration clandestine, le nombre de demandeurs d'asile, le trafic de stupéfiants...) mettant en avant leur rôle. Ils veulent prouver que plus de la moitié de ces flux « criminels » sont stoppés aux frontières intérieures qui ne seront plus gardées. D'autres études en revanche ne parlent que de moins de vingt pour cent de flux criminels bloqués aux frontières et souvent sur renseignements préalables. Elles estiment aussi que la mobilité retrouvée à l'intérieur du territoire national permettra de s'adapter en abandonnant des formes de contrôle obsolètes[16]. L'Europe ne serait-elle alors qu'une occasion de moderniser des polices nationales en brisant certains corporatismes syndicaux ou autres[17] ? Les statistiques sont donc fortement contradictoires et ce parce qu'elles sont instrumentalisées dans un débat où se joue la place respective de chaque service dans la réorganisation interne des activités policières. Il faut d'ailleurs noter que les études prospectives et les discours gouvernementaux évoquent plus un redéploiement des moyens vers les frontières extérieures,

voire une augmentation de ces moyens, qu'une diminution des effectifs policiers et douaniers, même si ces derniers semblent particulièrement angoissés par leur avenir, comme le montrent les discussions du GAM92 et les lettres d'information en France[18]. En revanche, ce que personne ne dit, c'est que les nouvelles fonctions de contrôle concerneront au premier chef la lutte contre l'immigration irrégulière alors que celle-ci était un phénomène mineur dans l'ancienne organisation policière. Ce changement de perspective du rôle des polices risque d'être crucial pour l'avenir. Il les met en première ligne du « combat » entre l'État et les flux transnationaux de personnes ! En estimant nécessaire de contrôler les flux de personnes, ce n'est pas simplement l'immigration irrégulière, mais la gestion de l'immigration en général, les flux de réfugiés, les demandes d'asile qui risquent de devenir des activités réservées aux policiers là où auparavant ministère des Affaires étrangères et ministère des Affaires sociales avaient un poids considérable. La seule compétition risquerait alors de provenir de l'Armée, en quête de nouvelles activités et de nouveaux ennemis. Or est-il légitime que l'immigration ne soit vue que sous l'angle des problèmes de sécurité et tombe dans l'escarcelle des deux institutions coercitives que sont la police et l'armée ?

Drogue, criminalité, immigration, violences urbaines

Les assertions sur les liens entre mafia, drogue, immigration et violences urbaines de type émeute ont tendance à fabriquer une figure de l'ennemi où le jeune des banlieues qui se révolte est en fait un maillon du

réseau tissé par les mafias de la drogue. Il devient la cinquième colonne de l'armée mafieuse, l'ennemi intérieur qu'il faut neutraliser. En ce sens on retrouve fréquemment l'argumentaire signalé plus haut et qui pousse à ne voir le problème de l'immigration et de l'asile que sous l'angle sécuritaire. Pourtant, la corrélation entre criminalité organisée, gangs et résistance collective aux forces de l'ordre ne tient guère. Les raisons de la violence collective sont relativement indépendantes de celles de la criminalité et ne mobilisent pas les mêmes acteurs, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire. L'explication immédiate selon laquelle, dans les violences urbaines, il s'agit d'un regroupement de tous les délinquants selon une logique de gang cherchant l'affrontement avec les policiers ne correspond pas à ce que les études sur les dynamiques d'action collective ont montré. Comme le dit Gérard Mauger, les bandes ne seraient-elles que des groupes de papier, des groupes qui n'existent que sur le papier et pour lesquels le rapport entre la représentation (« bande » renvoie à un imaginaire où il existe un chef, des rites, des règles internes, un uniforme, un territoire, des actes délictueux) et l'objet qu'elle est censée représenter (un mode de sociation privilégié des jeunes de milieux populaires) fait que la première déteint toujours sur le second ? N'est-ce pas l'usage du terme bande qui implicitement créerait un lien avec la présomption de délinquance ? Le terme serait loin d'être neutre, il aurait une charge politique privilégiant une vision en termes de classe dangereuse pour parler de ces groupes de jeunes d'origine populaire et souvent étrangère (Mauger et Poliak, 1991 ; Mauger, 1993). Ils sont plus que problématiques les glissements successifs qui font des violences urbaines des jeunes des violences commises par les jeunes issus de l'immigration, voire des violences manipulées par des groupes fondamentalistes qui piloteraient les jeunes beurs des bandes. Ils sont statistiquement faux si l'on regarde l'ensemble des violences urbaines, et orientent vers des solutions politiques n'ayant que peu de rapports avec l'origine de la violence. C'est vrai en France, ce l'est aussi en Angleterre et même aux États-Unis si l'on en croit Loïc Waquant (1992). Certes, dans les trois pays certains responsables de police pensent qu'en usant de ces arguments ils vont dans le sens de l'opinion majoritaire et que la police y gagnera en soutiens et en moyens, mais cette tendance démagogique, qui fut un temps contrecarrée par les décideurs politiques en France puis au contraire accentuée à l'approche des élections, les populations étant polarisées en deux blocs, renforce le sentiment d'insécurité des deux côtés et est largement improductive (sur ce point, voir Leveau et Wieviorka, 1992). On voit bien pourtant pourquoi certains hommes politiques et certains policiers ou journalistes s'accrochent à cette représentation : l'amalgame entre délinquance, criminalité, trafic de

drogue, jeunes issus de l'immigration et violence collective justifie une action répressive exemplaire et surtout dédouane les pouvoirs publics de toute responsabilité. Il renforce l'idée qu'il est indispensable de contrôler les frontières, de les fermer aux étrangers et de mettre ceux qui sont déjà sur le territoire sous surveillance, même (surtout ?) s'ils ont pris la nationalité de leur pays d'accueil. Déjà problématique dans les cas anglo-saxons malgré les structures d'ethnicisation des regroupements, l'association « race-crime », lorsqu'elle est avancée en France par certains policiers ou certains politiques, est une marque de stigmatisation qui ne repose sur aucune base matérielle, à moins que l'on crée un nouveau concept de crime statistique pour dégager de certains critères des « populations à risque criminogène » qui auraient le triste privilège d'un traitement différentiel de la part de la police. Traitement que nombre d'habitants des DOM français (Guadeloupe, Martinique...) connaissent bien. Certes, la « surdélinquance constatée dans les cités » est une réalité, mais banalement elle est celle de classes sociales défavorisées et ne touche pas plus les jeunes beurs ou les blacks de ces quartiers que les jeunes blancs qui les côtoient et vivent les mêmes conditions. Le glissement d'une analyse de classes par rapport à la criminalité vers une approche raciale de la criminalité est alors paradoxalement un des rares liens directs entre criminalité et violence collective[19]. C'est en postulant un lien entre habitants d'une cité, immigrés et délinquants que l'on pousse justement les habitants de cette cité à se rapprocher des jeunes qu'ils connaissent et même des délinquants sous l'effet de la stigmatisation. En dualisant, en simplifiant, ce discours espère engendrer réprobation et mobilisation de la majorité pour faire cesser ces désordres et encourager un « ordre moral » mais il n'obtient souvent qu'un consensus mou et en revanche une contre-mobilisation forte de ceux qui se sentent encore plus exclus et marginalisés. Il renforce l'extra-territorialité au niveau local en parlant de zone à reconquérir et, prisonnier de la vision que les jeunes ont eux-mêmes de leur cité comme territoire à part, il tombe dans un affrontement mimétique au lieu de changer le cadre du conflit. Or, si l'on peut certes comprendre qu'au nom de la légalité républicaine et du principe d'égalité des citoyens les policiers veuillent réinvestir certains quartiers et montrer par leur présence que l'État est toujours bien là et qu'il est maître de la situation, lorsque certains services de renseignement n'hésitent pas à utiliser le terme « zone grise » aussi bien pour parler des régions amazoniennes non contrôlées qui servent aux trafiquants pour la production et le transit de la cocaïne que pour désigner ces « banlieues rebelles » qui échapperaient à l'emprise étatique, ne fabriquent-ils pas justement, par ce biais sémantique douteux des « zones grises », toutes les conditions d'un futur affrontement et d'une répression de la cinquième colonne ? À l'extrême droite certains n'hésitent pas dès à présent à parler de « sauvages urbains » appartenant aux « zones grises » et pensent déjà leur appliquer des mesures du style « vigie-pirate » en les enfermant dans leurs banlieues comme dans des camps. Sans que ce discours soit aussi prégnant que celui sur le déficit de sécurité, il se propage malgré tout, en cherchant à s'inscrire comme la suite logique du premier. Nombre de personnes là aussi s'y opposent et voient les dérives dangereuses de ces discours qui assimilent les jeunes des banlieues à des ennemis. Dans la droite libérale comme à gauche on parle d'effort d'intégration, de nécessité de prendre ses responsabilités de part et d'autre, mais à un autre niveau policiers et pouvoirs publics sont tentés d'abandonner les techniques de maintien de l'ordre pour revenir à celles de l'affrontement armé caractéristique de la guérilla urbaine. Ils se voient dans une guerre de reconquête du territoire perdu où il faut briser l'adversaire, lui infliger des pertes, anéantir sa volonté en brisant son moral[20]. Retrouvant des réflexes militaires face à la montée en puissance supposée de leurs adversaires, ils veulent « gagner le combat » contre les jeunes et se plaignent de certaines mollesses politiques ou judiciaires. Glisserait-on alors vers une militarisation de la police à l'égard des jeunes issus de l'immigration ? Pour l'instant il n'en est rien, même si l'on a évoqué la formation d'une garde nationale sous autorité du ministère de la Défense et qui interviendrait dans les cas d'émeutes urbaines. Des rapports courageux ont sans complaisance critiqué les politiques de déresponsabilisation des jeunes et les

approches par trop centrées sur l'habitat et pas assez sur l'habitant afin de rappeler ce que signifiait une politique d'intégration mais ils ont aussi fortement refusé ces amalgames qu'une certaine extrême droite promeut afin d'imposer l'idée d'une immigration ayant envahi le pays et qu'il faudrait refouler. N'est-ce pas malgré tout un troisième temps qui se déploie ? Ne chercherait-on pas à justifier une fermeture des frontières de l'Europe à l'égard des pays limitrophes en prétextant la responsabilité des jeunes issus de l'immigration (et l'infiltration de certains groupes religieux ou mafieux en leur sein) dans les violences urbaines, oubliant du même coup les raisons liées au chômage, à la ségrégation urbaine, à l'attitude des forces de l'ordre ?

Le discours sur l'insécurité : producteur d'ordre ou de désordre ?

Les discours sécuritaires sur le terrorisme, la drogue, l'immigration se veulent producteurs d'ordre. Ils se veulent à la fois informatifs pour les décideurs, symboles de fermeté et dissuasifs à l'égard des criminels, et rassurants à l'égard du grand public. Mais ces trois missions sont impossibles simultanément. L'information est souvent grossière, mal structurée, mal contextualisée et débouche sur des recommandations dangereuses si on les appliquait à tous les cas ou extrêmement banales. Loin de rassurer le public, l'évocation de toutes ces menaces contribue presque autant que les dangers objectifs encourus au développement du sentiment d'insécurité dans les sondages. Quant à la dissuasion à l'égard des criminels, elle ne peut guère jouer que si ces criminels justement ne ressemblent pas au tableau qui en est donné : une organisation structurée, hiérarchisée. Si c'était le cas, ils ne feraient qu'en sourire. Faut-il alors mentir, exagérer sciemment pour remobiliser une société par trop individualiste et pour dissuader les apprentis criminels ? N'est-ce pas un lourd tribut à payer sur le plan éthique et même sur le plan de l'efficacité quand on voit que ce discours risque d'entraîner les dérives auxquelles aspire l'extrême droite ? Son instrumentalisation bureaucratique très diversifiée en fonction des intérêts du moment permet pour l'instant à ce discours d'acquérir une sorte de statut d'évidence. Nous nous devons pourtant de le remettre en cause et de rappeler chaque fois ses ambiguïtés et ses origines. Ce n'est pas prendre parti pour les délinquants ou être inconscient des dangers, c'est faire un travail critique nécessaire dans toutes les questions cruciales touchant aux relations entre sécurité et liberté.

L'idée de l'euroterrorisme semble bien battue en brèche avec le recul du temps. L'idée d'un déficit de sécurité, thème fondamental de l'argumentaire sur les menaces, ne va pas non plus de soi et n'a pas été prouvée. L'idée d'une menace mafieuse connectée avec la question de la drogue et de l'immigration n'est pas non plus acquise, elle reste à démontrer. Les deux dernières peuvent peut-être se réaliser, le problème tient au statut de projection dans l'avenir d'une menace éventuelle qu'il faut parer avant qu'il soit trop tard, ce qui justifie le renforcement présent de certaines mesures de sécurité. À ce titre, les discours sécuritaires fabriquent des figures de l'insécurité qui, si elles se produisent, les justifient après coup et, si elles ne se produisent pas, les justifient aussi, faisant croire à leur efficacité préventive.

Nous avons identifié trois vagues de menaces, auxquelles correspondent trois phases de renforcement des instruments de la coopération au niveau européen. Chaque fois le discours sécuritaire semble exagérer la dangerosité du phénomène et présente le renforcement de la coopération comme une nécessité absolue, comme une action purement réactive face à un nouveau danger. Mais l'étude relationnelle du processus semble montrer des interactions plus subtiles : parfois les discours sécuritaires participent eux-mêmes à la constitution de la menace et occultent le fait que la coopération policière peut avoir des motifs très différents de ceux d'une réponse fonctionnelle face à un danger.

Didier Bigo
Fondation nationale des sciences politiques

Notes

[1] Sur les procédés rhétoriques, en particulier ceux de la mise en péril, voir Hischman.

[2] Sur l'euroterrorisme, voir les ouvrages ou articles suivants : Alexander et Myers (1982), Bergier (1984), Offergeld et Souris (1985), Hamon et Marchand (1986), Raufer (1986), Lejeune (1992b).

[3] Sans doute sous l'influence des analyses plus discrètes mais plus fines du Groupe de travail sur le terrorisme de l'OTAN : voir le rapport rendu public en février 1987 (Document de l'Assemblée de l'Atlantique Nord).

[4] La diffusion de cette thèse tient en partie à la peur paranoïaque du communisme éprouvée par certains agents des services de renseignements, prompts à voir des connexions entre des attentats isolés, des manifestations pacifistes... Cette peur se propage d'un service à l'autre, d'un pays à l'autre, et se renforce de sa présence imaginaire comme dans le jeu de la rumeur, si

bien que personne n'ose mettre en doute la réalité de la menace sauf à risquer de passer pour naïf et inconséquent. On pourrait dresser ici un parallèle avec l'effet de retardement de la prise de conscience de la faiblesse du PC en France par les RG pour des raisons quasi identiques. Sur ce sujet, voir les témoignages critiques de certains acteurs qui insistent sur le profil psychologique demandé au policier qui fait du renseignement.

[5] Des entretiens avec des policiers et certains membres de ces organisations montrent que ces derniers étaient surpris et fiers d'être ainsi pris au sérieux et que cela leur redonnait confiance dans leur projet révolutionnaire puisqu'ils réussissaient à affoler l'État.

[6] Voir par exemple l'accord de 1987 entre les ministres Pasqua et Zimmerman sur les officiers de liaison entre la France et l'Allemagne, ainsi qu'un projet de connexion des fichiers informatiques français et allemands en matière de terrorisme. Voir aussi les projets de « formation » de responsables antiterroristes européens par les Américains...

[7] Ce point particulier mériterait une étude quasi systématique. Par exemple, dans le cas français, on pourrait examiner les trajectoires individuelles de quelques grands policiers et les services par lesquels ils sont passés. Cela permettrait sans doute aussi de mieux comprendre la reprise de certaines mesures dans des domaines connexes, le responsable de service s'inspirant de son expérience précédente.

[8] Trevi est un groupe fondé le 1er décembre 1975 afin que les différents ministres de l'Intérieur des Douze se tiennent au courant de l'évolution du terrorisme dans leurs États respectifs. Sur « Trevi », voir Lejeune (1992a) et Bigo (1993).

[9] Le juge Falcone, reprenant les déclarations de responsables du Congrès américain, disait par exemple, peu de temps avant sa mort, que la menace, pour l'Europe, c'était l'émergence d'un groupe comme le Hezbollah, avec un milliard de dollars en plus. Repris dans le rapport Larcher du Sénat : *Rapport d'information sur le trafic de la drogue dans l'espace Schengen,* no 72, 1er décembre 1992.

[10] Le terme « zone grise » fait partie du vocabulaire des services de renseignement. Voir Pautrat (1992). Xavier Raufer (1992) en a fait son nouveau « concept » pour désigner les lieux échappant à l'emprise de l'État et où se passent les « trafics » d'armes, de drogue... Le terme « Sud » est la nouvelle dénomination pour les pays du Tiers Monde maintenant que le second monde a disparu. Sur les changements de conception du monde que cela implique, voir Duclos (1991).

[11] Pour une analyse critique de ce discours sur la menace du Sud, voir Bigo, 1991, et Den Boer, 1992.

[12] Pour une analyse détaillée de la Convention d'application des accords de Schengen, du programme d'action Trevi et du Titre VI de Maastricht, voir Bigo et Leveau (1992).

[13] Amiral Lacoste, *Des mafias contre la démocratie,* Lattès, 1992. Rapport de la commission de contrôle du Sénat sur la mise en place et le fonctionnement de la Convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985. Rapport no 167 de MM. Paul Masson et Xavier de Villepin (26 juin 1991). Rapport Larcher du Sénat : Rapport d'information sur le trafic de la drogue dans l'espace Schengen, no 72, 1er décembre 1992. Rapport de l'Assemblée nationale de Monsieur d'Aubert, sur la mafia.

[14] Voir les colloques de Wilton Park, les thèmes des séminaires de formation de plusieurs écoles de police en Europe et même les propositions de thèmes de travail en commun du groupe Trevi I.

[15] Terme qui aura la préférence dans les discours officiels, peut-être parce qu'il est déjà partie intégrante du vocabulaire « eurocratique » depuis les montants compensatoires de la politique agricole commune.

[16] Voir les statistiques sur l'immigration irrégulière, le trafic de drogue, le terrorisme, la criminalité transfrontière. Tous ces chiffres, ramenés aux flux globaux drainés par la libre circulation, montrent le caractère pour le moins marginal de ce fameux risque, censé bouleverser les attitudes de nos concitoyens

[17] Entretien avec des responsables policiers insistant sur la nécessité de moderniser les structures et sur l'avantage de l'idée européenne pour légitimer des projets de réforme qui étaient bloqués à l'échelon national et étaient restés dans les « cartons » depuis des années alors qu'ils sont indispensables.

[18] Voir les différents numéros du journal du Syndicat national des cadres des douanes et la lettre douane information.

[19] Pour plus de détails, voir Jefferson (1988) ainsi que Monet.

[20] Dans ce cadre, nous ne pouvons insister sur les liens avec la situation internationale et avec la guerre du Golfe, mais il est certain que les jeunes issus de l'immigration soupçonnés d'être les soutiens de Saddam ont mal vécu un tel renforcement des contrôles et ont fini, pour une poignée d'entre eux, par valoriser l'image de Saddam. Sur le rôle de l'intifada comme matrice d'un mode protestataire dans les banlieues, voir les travaux de Rémy Leveau, Gilles Keppel, Catherine de Wenden. Inversement, il faudrait une étude sur la fascination qu'exerce le modèle israélien sur les policiers français.

Bibliographie

ALEXANDER, Yonah, et K. A. MYERS. 1982. *Terrorism in Europe.* Croom Helm.

BENYON, John. « La coopération policière en Europe », *Cahiers de l'IHESI,* 7 (sur les polices en Europe).

BERGIER, J. 1984. *La Troisième Guerre mondiale est commencée.* Albin Michel.

BIGO, Didier. 1991. « L'idéologie de la menace du Sud », *Cultures et conflits,* 2.

BIGO, Didier. 1993. *Trevi : réseau ou institution.* CNEF.

BIGO, Didier, et Daniel HERMANT. 1985. « Résurgence du terrorisme en Europe ? », *Esprit,* avril.

BIGO, Didier, et Rémy LEVEAU. 1992. *L'Europe de la sécurité intérieure.* Rapport pour l'IHESI, juin.

BIGO, Didier, dir. 1992. « L'Europe des polices et de la sécurité intérieure », *Complexe.*

BONIFACE, Pascal, et Jacques GOLLIET, dir. 1993. *Les Nouvelles Pathologies des États dans les relations internationales.* Dunod.

BROUET, Olivier. 1992. « Drogues et relations internationales », *Complexe.*

CATANZARO, Raimondo. « Cosche o cosa nostra », *Cultures et conflits,* 3.

CLUTTERBUCK, Richard. 1990. *Terrorism, Drugs, and Crime in Europe after 1992.* Londres, Routledge.

Cultures et conflits, 1991, 3, « Mafia, drogue et politique ».

DEBRAY, Régis. 1989. *Tous Azimuts.* Odile Jacob.

DEN BOER, Monica. 1992. *The Quest for International Policing : Rhetoric and Justification in a Disorderly Debate.* Limerick, ECPR.

DUCLOS, Denis. 1991. « Les déplacements de la menace », *Cultures et conflits,* 2.

GALBRAITH, K. 1990. « Le sens des priorités », *Le Monde diplomatique,* février.

GIRARD, René. *Le Bouc émissaire.* Grasset.

HAMON, Alain, et Jean-Charles MARCHAND. 1986. *Action directe : du terrorisme français à l'euro-terrorisme.* Seuil.

HISCHMAN. *Deux siècles de rhétoriques réactionnaires.* Fayard.

HORSHEM, Franz Joseph. 1992. « Terrorisme 2000 ». Traduit par la lettre d'information sur le terrorisme *IEPS,* Galvez Cantero, décembre.

JAMIESON, Alison. 1992. « Drug Trafficking after 1992 », *Conflict Studies,* 250, avril.

JEFFERSON, T. 1988. « Race, Crime and Policing », *International Journal of the Sociology of Law,* 16.

KLARE, M. 1989. *Low Intensity Warfare.* Pantheon Books.

KLARE, M. 1990. Dans *Le Monde diplomatique,* décembre.

LATTER, Richard. 1990. « Crime and the European Community », Wilton Park, novembre.

LEJEUNE, Pierrick. 1992a. *La Coopération policière européenne contre le terrorisme.* Bruylant.

LEJEUNE, Pierrick. 1992b. *Les Politiques de lutte contre le terrorisme en Europe.* Bruylant.

LEVEAU, Rémy, et Michel WIEVIORKA. 1992. « Approche comparée des violences urbaines », *Cultures et conflits,* 6.

LODGE, Juliet. 1992. « Internal Security and Judicial Cooperation Beyond Maastricht », U. of Hull.

MAUGER, G. 1993. *Les Usages politiques du monde des bandes.* « L'engagement politique », colloque du CEVIPOF, mars.

MAUGER, G., et Fosse POLIAK. 1991. « La politique des bandes », *Politix,* 14.

MONET, Jean-Claude. « Polices et violences urbaines ».

NIGOUL, C., et M. TORELLI. 1987. *Menaces en Méditerranée : données nouvelles et conséquences pour la politique de sécurité de la France.* FEDN.

OFFERGELD, Jacques, et Christian SOURIS. 1985. *Euro-terrorisme. La Belgique étranglée.* Scaillet.

PAUTRAT, Rémy. 1992. « Le renseignement aujourd'hui ou les nouveaux moyens de la puissance », *Le Débat,* 68, février.

PILHES, Nathalie. 1991. « La perception des nouvelles menaces », *Défense nationale,* décembre.

QUILES, Paul. 1992. « Une meilleure sécurité pour la France », *Le Figaro,* 19 août.

RAUFER, Xavier. 1986. « Euro-terrorisme : comprendre pour combattre », *Politique internationale,* 30.

RAUFER, Xavier. 1992. « La menace des zones grises sur la nouvelle carte du monde », *Le Débat,* 68, février.

SORMAN, Guy. 1992. *En attendant les barbares.*

WAQUANT, Loïc. 1992. « Banlieues françaises et ghettos noirs américains : de l'amalgame à la comparaison », *French Politics and Society,* 10.

WIEVIORKA, Michel. 1988. *Sociétés et terrorisme.* Fayard.

WILKINSON, Paul. 1990. « Terrorist, Target and Tactics », *Conflict Studies,* 236, décembre.